

SOMMAIRE

Ce règlement particulier complète la réglementation générale des rallyes français.

♦	<u>PROGRAMME HORAIRES</u>	P. 3
♦	Programme des réunions du Collège des commissaires sportifs	P. 4
♦	Adresses utiles	P. 4
<u>ARTICLE 1 - ORGANISATION</u>		
1.1	OFFICIELS	
	Comité d'Organisation	P. 5
	Officiels de l'épreuve	P. 6
1.2	ELIGIBILITE	P. 7
1.3	VERIFICATIONS AVANT LE DEPART ET PENDANT LE RALLYE	P. 7
<u>ARTICLE 2 - ASSURANCES</u>		P. 7
<u>ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES</u>		P. 7
3.1	DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS	
3.1.5.	DATE LIMITE D'ENGAGEMENT	
3.1.10	NOMBRE D'ENGAGES	
3.1.11.1	PRIX DE L'ENGAGEMENT	
3.1.12	DEMANDE D'ENGAGEMENT	
3.2	EQUIPAGES	P. 8
3.3	ORDRE DE DEPART	P. 8
<u>ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS</u>		P. 8
4.1	VOITURES ADMISES	
4.2	PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES	
4.3	ASSISTANCE	
4.3.2.3	LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES	
4.4	PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES	
<u>ARTICLE 5 - PUBLICITE</u>		P. 8
<u>ARTICLE 6- SITES ET INFRASTRUCTURES</u>		
6.1	DESCRIPTION	P. 8
6.2	RECONNAISSANCES	P. 9
6.3	CARNETS DE CONTROLE	P. 9
6.4	CIRCULATION	P. 9

SOMMAIRE (suite)

<u>ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE</u>	P. 9
7.1 DEPART	
7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES	
7.3 CONTROLES C.P., C.H. - MISE HORS COURSE	
7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT	
7.5 EPREUVES SPECIALES (E.S.)	
7.6 PARC FERME	
<u>ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPEL</u>	P. 10
<u>ARTICLE 9 - CLASSEMENTS</u>	P. 10
<u>ARTICLE 10 - PRIX - COUPES - TROPHEES</u>	P. 10 et 11
<u>LISTE DES ANNEXES</u>	P. 12
ANNEXE I ITINERAIRE HORAIRES	
ANNEXE II TABLEAU DE SIGNALISATION DES CONTROLES	
ANNEXE III EQUIPEMENTS DE SECURITE	
ANNEXE IV TERMINOLOGIE	
ANNEXE V CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS	

PROGRAMME

- ◆ Parution du Règlement Lundi 28 Fevrier 2011
- ◆ Ouverture des engagements Lundi 28 Fevrier 2011
- ◆ Distribution du carnet d'itinéraire Vendredi 25 Mars 2011
- ◆ Clôture des Engagements Lundi 21 Mars à Minuit
- ◆ Liste des Engagés et attribution des N° Mardi 29 Mars 2011
- ◆ Permanence du Rallye Samedi et Dimanche 2 et 3 Avril 2011
Hôtel BEST WESTERN a AJACCIO
- ◆ Vérifications Administratives Vendredi 1 Avril 2011
de 19 h 00 à 23 h 00
GIFI PISCIADELLO
- ◆ Vérifications Techniques Vendredi 1 AVRIL 2011
de 19 h 15 à 23 h 15
GIFI PISCIADELLO
- ◆ Publication de la liste des autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape et de l'ordre et heures des départs de la 1^{ère} étape Samedi 2 AVRIL 2011 à 07h00

Tableau Officiel d'affichage
P.C Course Hôtel BEST WESTERN
A AJACCIO
- ◆ Tableau d'information Parc de regroupement BASTELICA
Parc de regroupement de PILA CANALE
- ◆ Départ de la 1^{ère} ETAPE Samedi 2 AVRIL 2011 à 08 h 30
Centre équestre Bastelicaccia
- ◆ Arrivée de la 1^{ère} ETAPE Samedi 2 AVRIL 2011 20 h 14
Centre équestre Bastelicaccia
- ◆ Publication des résultats partiels 1^{ère} étape et de l'ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape Samedi 2 AVRIL 2011 à 23 h 00
- ◆ Départ de la 2^{ème} ETAPE Dimanche 3 AVRIL 2011 à 09 h 00
Centre équestre Bastelicaccia
- ◆ Arrivée de la 2^{ème} ETAPE Dimanche 3 AVRIL 2011 à 14 h 42
PILA-CANALE
- ◆ Publication des résultats provisoires du rallye de ladernière voiture en parc fermé final PILA-CANALE Dimanche 3 AVRIL 2011 30 mn après l'arrivée
- ◆ Remise des prix Dimanche 3 AVRIL 2011
Podium PILA CANALE

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1^{ère} réunion

Vendredi 1 Avril 2011 à 23 h 00
Hôtel BEST WESTERN a AJACCIO

2^{ème} réunion

Samedi 2 Avril 2011 à 20 h 00
Hôtel BEST WESTERN a AJACCIO

3^{ème} réunion

Dimanche 3 AVRIL 2011 à 15 h 30
Hôtel BEST WESTERN a AJACCIO

ADRESSES UTILES

Secrétariat du Rallye

Jusqu'au 30 Mars 2011:
Immeuble Philadelphie
15, av. Colonna d'Istria
20090 AJACCIO

Tél. : 04.95.21.28.39
Fax : 04.26.07.42.46
E-mail : asacorsica@orange.fr

Les 1,2 et 3 Avril 2011 :
Hôtel BEST WESTERN a AJACCIO
Tel: 0689342481

Permanence du Rallye –
P.C. Course

Hôtel BEST WESTERN a AJACCIO

Tableau Officiel d’Affichage

Hôtel BEST WESTERN a AJACCIO

P.C. Presse

Hôtel BEST WESTERN a AJACCIO

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA organise, les 1,2 et 3 AVRIL 2011 , en collaboration avec la SCUDERIA BALANINA, la SQUADRA CAURIA et avec le concours de l'A.S.A.C. de la CORSE et du TOUR DE CORSE, l'A.S.A. TERRE DE CORSE, l'ASA RESTONICA, l'ASA BASTIAISE une épreuve Nationale de Tourisme et de Régularité dénommée :

13^{ème} RALLYE NATIONAL DE PILA CANALE / VALLEE DU PRUNELLI

Le présent règlement a été enregistré par la **Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A)** sous le permis d'organisation n° **61** en date du **17/02/2011** par le **Comité Corse** en date du **07/02/2011 N° 02N2011**

Le 13^{ème} Rallye National de PILA CANALE / VALLEE DU PRUNELLI est organisé conformément au règlement Sportif de la F.F.S.A, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement, ouvert aux licenciés titulaires d'une licence internationale en cours de validité.

COMITE D'ORGANISATION

Président	P. BOI
Vice- Président	D.PAPINI
Secrétaire	N. GRANGIE
Trésorier	AM.BRASSART
Membres	I. CASASOPRANA E.MASSON J. BOI V. ABELIN M. FILIPPI C. MARCHINI P. ZACCARO D. BERETTI M.PONZEVERA
Adresse du Secrétariat Permanent	Immeuble Philadelphie 15, av. Colonna d'Istria 20090 AJACCIO Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 E-mail : asacorsica@orange.fr

1.1. OFFICIELS DE L'EPREUVE

	<i>Prénoms et Noms</i>	<i>Licence n°</i>
Observateur FFSA :	J.MARAINÉ	2717
<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>		
Président :	F. ZYCH	4626
Membres :	C. EYDOUX	8178
	J. ANDREANI	8199
Secrétaire du Collège :	D.GHIGO	1968
Directeur de Course :	E.FORGET	34612
Directeurs de course adjoints :	S. ZYCH	3416
	A. EYDOUX	7205
	G.GHIGO	1967
Directeurs d'épreuves Spéciales	N. BASTIANAGGI	2221
	C. CANADA	7252
Directeur de Course responsable Parc Assistance :	M. CIER	2942
Directeur de course délégué voiture tricolore :	D.BERETTI	20543
Organisateur Technique :	I.CASASOPRANA	8023
Commissaire Technique Responsable :	M. RAMU	2669
Commissaires Techniques :	J.G. MUZI	38806
	M.LE BORGNE	29951
	V.BERETTI	122514
Secrétaire Commissaires Techniques	S. MUZI	160618
Juge de fait :	J.P.POCHON	1793
Chargés des relations avec les concurrents :	R. HEIN	1791
	G.BERTRAND	5705
Médecin Général :	J.N LUPPI	5477
Responsable Presse :	D. BERETTI	20543
Responsable transmission :	LVMC	
Responsables matériel :	JM. SAVELLI	204255
	P. ZACCARO	46026
	J. RICCIARELLI	9673
Responsable PC Temps :	PATRICK SOFT	
Responsable Vérifications Administratives :	J. BOÏ	23373

1.2. ELIGIBILITE

Le 13^{ème} Rallye National de PILA-CANALE / VALLEE DU PRUNELLI compte pour :

- ◆ La Coupe de France des Rallyes coefficient 4
- ◆ Le trophée PIRELLI
- ◆ Le Championnat du Comité CORSE
- ◆ Le Challenge de l'A.S.A CORSICA

1.3. VERIFICATIONS

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques le **VENDREDI 1 AVRIL 2011 de 18 Heures à 22 Heures**

Tout équipage participant au rallye doit présenter sa voiture aux vérifications prévues conformément au programme de l'épreuve à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse et par affichage au siège de l'A.S.A à partir du Mardi 29 MARS 2011 .

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

LE DÉPART SERA REFUSE à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier de l'épreuve, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

CONTROLE FINAL

Taux horaire de la main d'oeuvre : **45 € T.T.C.**

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :
GARAGE FOLACCI A BASTELICACCIA.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. La date limite des engagements est fixée au Lundi 21 Mars à Minuit, le cachet de la poste faisant foi.

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **120 voitures** maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de **120 voitures**.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

550 € avec la publicité facultative des organisateurs sur les bandeaux latéraux de pare brise

1.100 € sans la publicité des organisateurs

3.1.12 Les demandes d'engagements sont reçues au secrétariat de l'A.S.A. CORSICA et ne seront acceptées que si elles sont accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

- ◆ Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

3.3. ORDRE DE DEPART

- ◆ Le 1^{er} concurrent du rallye national partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

N / FN - A / FA - R - F2000- GT DE SERIE - S2000 – WRC-Z

4.2 PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

4.3 ASSISTANCE

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

4.3.2.3 LIMITATIONS DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

4.4.1 PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

Publicité obligatoire (plaques de rallyes, numéros de portières) :

- ◆ CHARCUTERIE SAMPIERO PITTILONI
- ◆ COMMUNE DE PILA-CANALE

Publicité facultative (bandeaux de pare-brise)

- ◆ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
- ◆ DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additifs.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 13^{ème} Rallye National de PILA-CANALE / VALLEE DU PRUNELLI représente un parcours de **410,000 Kms**, il est divisé en **2** étapes et **8** sections et comporte **11** Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **105,200 Kms**.

E.S. 1,3,5 et 7	BASTELICA / RADICALE	chacune de	.8,300 Kms
E.S. 2,4,6 et 8	TOLLA / BASTELICA	chacune de	5,200 Kms
E.S. 9,10,11 et 12	BELLEVALLE / PILA-CANALE	chacune de	12,800 Kms

L'itinéraire figure dans l'annexe " **itinéraire** ".

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc ... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge parlante, téléphone **36.99**, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 minute (**ART 15.1**).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

6.2.1. Les reconnaissances sont autorisées les Samedi et Dimanche 26 et 27 Mars 2011 de 09 h 00 à 20 h 00 et les mercredi 30 et jeudi 31 Mars 2011 de 09 h 00 à 20 h 00.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3 CARNETS DE Contrôle

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

6.4 CIRCULATION

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 DEPART

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires de Route et Chefs de Poste sont :

- | | | |
|-------------------------|----------------|---------------------------------|
| a) Commissaire de route | Chasuble jaune | |
| b) Chef de Poste | Chasuble ROUGE | « Chef de poste » |
| c) Relation Concurrents | Blouson ROUGE | « Relation Concurrents » |

7.3 CONTROLES DE PASSAGES (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au Règlement F.F.S.A.

7.5 EPREUVES SPECIALES

Conforme au Règlement F.F.S.A.

7.6 PARC FERME

Conforme au Règlement F.F.S.A.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est INTERDITE.

TROPHEES :

- ◆ Trophée ROBERT FELICIAGGI au 1^{er} équipage complet A.S.A. CORSICA
- ◆ Trophée JEAN-MICHEL PIETRI au Vainqueur de la classe 6K du groupe A

REMISE DES PRIX :

Sur le podium d'arrivée.

LES PRIX EN ESPECES SERONT EXPEDIES, PAR COURRIER, AUX LAUREATS, A L'ADRESSE FIGURANT SUR LE BULLETIN D ENGAGEMENT.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I

- ◆ ITINERAIRE HORAIRES

ANNEXE II

- ◆ TA BLEAU DE SIGNALISATION DES CONTROLES
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

ANNEXE III

- ◆ EQUIPEMENTS DE SECURITE
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

ANNEXE IV

- ◆ TERMINOLOGIE
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

ANNEXE V

- ◆ CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

1^{er} RALLYE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION ET CLASSIC DE PILA CANALE/ VALLEE DU PRUNELLI 01 au 03 avril 2011

PROGRAMME DU RALLYE.

Voir Rallye support moderne

ADRESSES.

Voir Rallye support moderne

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Corsica, organise du 01 au 03 avril 2011 une épreuve dénommée :

1^{er} RALLYE V.H.C. DE PILA CANALE/ VALLE DU PRUNELLI

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A sous le permis d'organisation n° 61 en date du 17/02/2011

et le visa du Comité Régional corse N° en date du .

Ce rallye sera jumelé au **13^{ème} Rallye National de Pila Canale/ Vallee du Prunelli** et empruntera le même parcours à partir de la 1^{ère} section.

ORGANISATEUR TECHNIQUE.

Voir Rallye support moderne

COMITE D'ORGANISATION.

Voir Rallye support moderne

ARTICLE 1.1 : OFFICIELS

Licence n°

Directeur de Course..... Andre EYDOUX 7205
4017

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président..... ..Fabien ZYCH 4626

Membres..... Christine EYDOUX 8178

Joseph ANDREANI 8199

Commissaire Technique Responsable VHC..... J.Jacques PAOLETTI..7473

Relation Concurrent..... Caude PAOLETTI 40448

ARTICLE 1-3 : VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le VENDREDI 1 avril 2011 de 18 à 22 heures à GIFI Pisciatello

CONTRÔLE FINAL

Voir Rallye support moderne

ARTICLE 3.1 : INSCRIPTIONS – ENGAGEMENTS

3.1.1 – Idem au règlement du 13^{ème} rallye national de Pila Canale : Vallée du Prunelli sauf :

- Le nombre d'engagés est fixés à 40

- Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit

d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision

3.1.2 – Idem au règlement du 13^{ème} rallye national de Pila Canale : Vallée du Prunelli

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 – Voitures autorisées :

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à I inclus,

homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH).

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, Sport Prototype et course biplace (HST, GTP, TSCR) des périodes H2 et I

ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la F.F.S.A.

Passeport technique est obligatoire pour les licenciés F.F.S.A.

4.2 – Classification des voitures

Les voitures sont réparties en 5 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S, et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2008 « règles spécifiques rallyes VHC »

4.3 – PNEUMATIQUES

Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Idem au règlement du **13^{ème} Rallye National de Pila Canale/ Vallee du Prunelli** sauf :

7.1 - Départ

Le départ de la 1^{ère} étape sera donné à 08,30 heures de minute en minute le **SAMEDI 02 AVRIL 2011** , **avant le rallye national** dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Le départ de la 2^{ème} étape sera donné 09,00 heures de minute en minute le **DIMANCHE 03 AVRIL 2011, 5 minutes après le rallye national** dans l'ordre du classement général à l'issue de la 1^{ère} étape.

7.2 – Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape ou la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté un temps

forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises . De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées.

- Pénalité de DIX heures

- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

- Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs

de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de

cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 9: CLASSEMENT

Conformément au règlement de la coupe de France des rallyes VHC, il sera établi un classement pour les catégories 1

et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondues et un classement pour la catégorie 3 et 3S confondues..

ARTICLE 26 : COUPES et TROPHEES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.